



Date : 8 avril 2024

Titre : Entretien des systèmes électriques et d'alarme incendie pour divers emplacements internationaux

Numéro de demande de soumissions : 22-200531

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document de sollicitation mentionné ci-dessus.

Questions et réponses #1

Q1. « Concernant la Partie 2 – Évaluation et méthode de sélection. Conformément aux directives, l'offre ne doit pas dépasser 30 pages.

À la lumière de cela, je souhaitais demander des éclaircissements : cette limite de pages inclut-elle la stratégie de gestion des contrats et la stratégie d'atténuation des risques ? Étant donné que ces stratégies globales pourraient potentiellement étendre l'offre totale au-delà de la limite stipulée, il serait utile pour nous de comprendre à quel point nos documents doivent être détaillés en conséquence. »

R1. La stratégie de gestion des contrats et la stratégie d'atténuation des risques doivent être soumises dans la proposition technique, qui est soumise à une limite de 30 pages.

Q2. « La DP indique qu'une conférence des soumissionnaires a eu lieu le 22 mars 2024 à 14h00 HAE. Pouvez-vous partager avec nous les notes de réunion et une liste de questions auxquelles on a répondu lors de la conférence des soumissionnaires ? »

R2. Toutes les questions et réponses posées lors de la conférence des soumissionnaires sont incluses dans ce document de questions et réponses. Les modifications apportées à la demande de soumissions sont incluses dans l'Addenda 3.

Q3 « Partie 3 – Formulaire d'appel d'offres montre les tableaux de prix pour les années contractuelles 1 et 2 et les années optionnelles 1, 2 et 3. Est-il exact que le contrat de base est de 2 ans à compter de l'attribution du contrat, et si les années optionnelles 1, 2 et 3 sont exécutés, ils commenceraient immédiatement après la fin du contrat précédent ?

R3 Oui, la période de base du contrat est d'une durée de 2 ans et si les années facultatives 1, 2 et 3 sont exercées, elles commenceraient immédiatement après la période contractuelle précédente.

Exemple : - Si l'année d'option 1 est exercée, elle commence immédiatement après le contrat de base.
- Si l'année d'option 2 est exercée, elle commence immédiatement après l'année d'option 1.

Q4 « L'entrepreneur sera-t-il remboursé pour tous les matériaux, y compris les taxes sur les matériaux ? »

R4 Oui, les taxes payées sur le matériel seraient normalement remboursables.

Pour plus d'informations sur les coûts admissibles, veuillez consulter le lien suivant : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/1031-2/6>



Q5 « Les frais accessoires, tels que le lavage des vêtements, du téléphone portable, de l'eau, seront-ils remboursés ? »

R5 Non, ces dépenses ne sont pas remboursables.

Pour plus d'informations sur les coûts admissibles, veuillez consulter le lien suivant : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/1031-2/6>

Q6 « Les délais nécessaires pour obtenir les visas et les vaccins sont-ils remboursés ? »

R6 Non, ces dépenses ne sont pas remboursables.

Pour plus d'informations sur les coûts admissibles, veuillez consulter le lien suivant : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/1031-2/6>

Q7 « Le contacteur sera-t-il remboursé si de l'assurance complémentaire particulière est exigée dans certains pays ? »

R7 Si une assurance spécifique est requise pour l'exécution d'une autorisation de tâches, elle peut être considérée comme un coût admissible, conditionnellement à l'approbation du représentant du Ministère.

Pour plus d'informations sur les coûts admissibles, veuillez consulter le lien suivant : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/1031-2/6>

Q8 « Point O1.4 c. pouvez-vous expliquer ce que cela signifie ? »

	<p>M1.4 The Bidder must provide in its bid, the Risk Mitigation Strategy it proposes to implement in the resulting Contract.</p>	<p>replacement.</p> <p>The Strategy must at a minimum include:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. The approach the Bidder will take to identify potential risks arising while performing the contract; b. The approach the Bidder will take to deal with difficult and unexpected situations; and c. The approach the Bidder will take to ensure that it is able to manage groups* of resources in support of a single client. <p>*Groups is defined as a minimum of 5 resources</p>
--	---	--

'Gérer les groupes' Quelle est la définition des groupes ? Qui sont ces gens à gérer ?

R8 « Groupes de ressources » fait référence aux employés de l'entrepreneur affectés aux autorisations de tâches.



Q9 Recevrons-nous cette demande de propositions au format EXCEL afin que nous puissions remplir le document ?

R9 Les documents suivants ont été ajoutés à la liste des documents téléchargeables :

- Attachement A de la partie 2 – Informations sur les projets du soumissionnaire.
 - Attachement B de la partie 2 – Informations sur les projets du gestionnaire de projet.
 - Partie 3 – Formulaire de soumission
-